

Pour que ton avenir (futur) professionnel soit plus facile.

### La RQTH peut t'aider !

- Si tu as **16 ans** (ou dès 15 ans si tu veux te former chez un patron)
- Si tu une **maladie invalidante**,  
par exemple le diabète, l'épilepsie, l'hépatite,  
le cancer, une maladie respiratoire, ...,  
**un handicap** qui ne se voit pas forcément ?
- Si tu as du mal à **continuer tes études** (école, collège, lycée),  
à **trouver un stage ou un travail** parce que parfois :
  - Tu es fatigué
  - Ou tu as mal
  - Ou tu ne peux pas te déplacer

La « **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** »  
est aussi appelée RQTH.

Avec la RQTH,

on dit que tu es « **Reconnu comme travailleur handicapé** »

**Une RQTH peut rendre ta vie de lycéen, étudiant, apprenti  
et de travailleur (on dit aussi salarié) plus facile.**



Nous essayons de répondre à toutes tes questions dans cette brochure

- voir les questions dans le sommaire **page 2**

## Si tu as besoin d'aide

Le Service académique de l'école inclusive de l'académie de Versailles est là :

- pour rendre l'**avenir professionnel** des jeunes en situation de handicap **plus facile**
- pour **répondre à toutes tes questions** et t'aider à remplir tes dossiers administratifs.

Notre entretien restera confidentiel.

N'hésite pas à **nous contacter pour en savoir plus.**

Voir comment nous contacter **page 2**



## Pour nous contacter :

- Tu peux envoyer un e-mail à cette adresse :  
**jeune.handi.emploi@ac-versailles.fr**
- Tu peux aussi aller voir notre site internet :  
**http://www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr**
- Tu peux également nous téléphoner au :  
Téléphone : **01 30 83 40 45** ou Mobile : **06 23 11 48 34**



## Sommaire

La RQTH peut t'aider ! .....	1
Si tu as besoin d'aide .....	1
Pour nous contacter : .....	2
Qui peut savoir que tu demandes une RQTH ? .....	3
Quand peux-tu demander une RQTH ? .....	3
A quoi sert la RQTH ? .....	4
Pourquoi être reconnu Travailleur Handicapé ? .....	5
Que faut-il faire pour demander la RQTH ? .....	6
Qui donne la RQTH ? .....	7
Qui peut savoir que tu es reconnu travailleur handicapé ? .....	8
Les autres sites internet à consulter : .....	8
Ce que veulent dire les abréviations : .....	8

## Qui peut savoir que tu demandes une RQTH ?

- Cette reconnaissance reste personnelle et confidentielle.  
Personne ne sait, sauf toi et la MDPH.
- C'est toi seul qui décides si c'est important de le dire ou pas.



## Quand peux-tu demander une RQTH ?

Tu peux demander une RQTH :

- Si tu as plus de 16 ans
- Ou si tu as 15 ans
  - Et que tu n'es plus obligé d'aller à l'école
  - Ou que tu as le droit de commencer un apprentissage (apprendre un travail)
  - Quand tu as ton 1<sup>er</sup> travail, ou une 1<sup>ère</sup> formation, ou même pour un stage au collège par exemple



# A quoi sert la RQTH ?

## Avec la RQTH :

1. C'est **plus facile** de trouver des formations adaptées à tes problèmes de santé ou de handicap.  
Ces formations te donnent une expérience professionnelle et des diplômes.
2. Ces formations peuvent aussi te **donner un salaire**.
3. Tu peux aussi **rencontrer des personnes** pour t'aider :
  - Ces personnes travaillent dans des agences Cap Emploi. Les Cap Emploi aident les personnes handicapées à trouver du travail ou des formations.  
Tu peux **trouver le Cap Emploi le plus près de chez toi** sur ce site internet : <http://www.capemploi.com/annuaire>
  - Tu peux aussi **contacter les Missions Locales de ta ville**.  
Les Missions Locales peuvent t'aider dans ta vie de tous les jours pour trouver un travail, une formation.  
Les Missions Locales peuvent t'aider à trouver un logement, ou te donner des informations sur ta santé ou ton handicap par exemple.
4. Tu peux aussi **trouver du travail adapté à ton handicap** :
  - **Dans la fonction publique**  
par exemple les Mairies, l'Académie de Versailles, les Ministères, etc.
    - Soit en passant des concours selon ton handicap.
    - Soit dans le cadre d'une embauche adaptée.
  - **Dans une entreprise adaptée** (EA).  
Les personnes sont principalement des personnes handicapées.
  - **Dans un « Établissement et Service d'Aide par le Travail »** (ESAT)  
ou aller dans un centre de formation adapté dans l'accueil de personnes handicapées.



# Pourquoi être reconnu Travailleur Handicapé ?



## Pour l'entreprise

Toutes les entreprises de plus de 20 salariés sont **obligées d'employer des personnes handicapées**.

Si ces entreprises n'emploient pas de personnes handicapées, elles sont **obligées de donner de l'argent** (une contribution) à l'Etat.

Cet argent sert à financer (à payer) l'emploi, la formation des personnes handicapées ou des aménagements de postes.

Si l'entreprise t'embauche tu l'aideras à respecter la loi et à donner moins d'argent à l'état.



## Pour toi

- Tu peux **étudier ou travailler comme tout le monde** avec des aménagements adaptés à ton handicap. Par exemple un ordinateur avec un grand écran, une chaise de bureau adaptée, des horaires adaptés.
- Tu peux aussi **avoir des aides** des associations.



## Exemples des aides possibles

- **La prime à l'insertion :**  
Tu reçois de l'argent pour ton 1<sup>er</sup> travail
- **L'aide à la création d'entreprise :**  
Tu reçois de l'argent pour créer ton entreprise
- **L'aide à l'achat de matériel spécifique :**  
Par exemple des prothèses auditives, un agrandisseur d'écran, des roues pour ton fauteuil roulant, ...
- **L'adaptation de poste :**  
Par exemple une rampe, des signaux lumineux, un siège adapté, une table réglable en hauteur, ...
- **L'aide à l'accès à une formation adaptée.**
- **L'emploi accompagné**  
Une personne est avec toi au travail, si tu en as besoin.



# Que faut-il faire pour demander la RQTH ?

(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

## 1 Va voir ton médecin ou un autre spécialiste de la santé

(Ophtalmologiste, Orthophoniste, Pédopsychiatre...).

Demande-lui de faire **un certificat médical** pour faire reconnaître ton handicap.

Tu remplis un document avec lui.

Ce document s'appelle **le Cerfa 13788\*01**.

Tu peux trouver ce document sur internet, en cliquant sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993>



## 2 Complète le dossier avec tous les documents demandés

Ce dossier est **personnel et confidentiel** : personne ne peut le faire à ta place !



## 3 Présente ton dossier

à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) la plus proche de chez toi.

Tu peux la trouver :

- Sur le site internet de la MDPH : <http://www.mdpsh.fr/>
- Ou en contactant les services sociaux de ta mairie

La demande peut être faite **par toi** ou **par une personne légale**

(par exemple ta mère, ton père ou ton tuteur)



# Qui donne la RQTH ?

## 1. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

étudie ton dossier et décide si oui ou non tu peux être reconnu « travailleur handicapé ».

## 2. La MDPH te répondra, mais elle peut prendre plusieurs mois pour te donner sa réponse (entre 6 et 12 mois).

## 3. La MDPH peut prendre **4 décisions** :

1. Soit, reconnaître que tu es en situation de handicap et capable de travailler ou étudier :

Tu as la RQTH avec une orientation en milieu ordinaire de travail.

Cela veut dire que tu peux travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée (EA).

2. Soit, reconnaître que **ton handicap t'empêche de travailler dans une entreprise ordinaire** :

Tu as la RQTH avec une orientation en milieu protégé.

Tu peux travailler dans un ESAT.

3. Ou bien **ne pas reconnaître ton handicap** :

Tu n'as pas la RQTH.

4. Ou bien encore, décider que **tu ne peux pas travailler du tout** :

Tu n'as pas la RQTH.

## 4. La RQTH est donnée pour une durée de 1 à 5 ans.

## 5. Tu peux ensuite faire une nouvelle demande.



# Qui peut savoir que tu es reconnu travailleur handicapé ?

- Cette reconnaissance reste personnelle et confidentielle. Personne ne sait, sauf toi et la MDPH.
- C'est toi seul qui décides si c'est important de le dire ou pas.

## Les autres sites internet à consulter :

[jeune.handi.emploi@ac-paris.fr](mailto:jeune.handi.emploi@ac-paris.fr)

[jeune.handi.emploi@ac-creteil.fr](mailto:jeune.handi.emploi@ac-creteil.fr)

## Qui nous a aidé à faire cette brochure ?

[Le Fonds Social Européen](#) (FSE) a cofinancé cette action.

[Le Groupe nea](#) : Pour la coordination, la création graphique et l'impression (Entreprise adaptée qui emploie des personnes principalement en situation de handicap)

[Com'access](#) : Pour la direction artistique et l'accessibilité à l'information. La transcription en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). La mise en accessibilité numérique du document PDF.

## En partenariat avec :

[Les Foyers de Saint-Maur](#) : Pour la relecture et la validation en FALC, par des personnes en situation de handicap mental : Label Easy to Read

[La Fédération de Aveugles de France](#) (FAF) : Pour les tests et la validation de l'accessibilité numérique du fichier PDF, par des personnes en situation de handicap visuels : Label PDF accessible

## Ce que veulent dire les abréviations :

- **RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- **EA** : Entreprise Adaptée.
- **ESAT** : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

